



Ville d'Ath
Val de Dendre

À fond la forme 2021 »

Plaines de vacances communales



Service Jeunesse et Cohésion sociale
Boulevard du Château 17
7800 Ath

T. 068 68 13 72
aji@ath.be - pcs@ath.be
mmallet.aji@ath.be - www.ath.be

V/correspondant : Mathieu Mallet

Périodes et lieux :

Périodes	Site 1 : Ath-Pré vert De 2 ^{1/2} à 3 ans	Site 2 : Ath-Les Pinsons Chée de BXL De 4 ans à 5 ans	Site 3 : Ath- Georges Roland De 6 à 15 ans	Site 4 : Ath Fbg de Mons Enfants à besoins spécifiques	Site 5 : Mainvault De 4 à 15 ans	Site 6 : Ghislenghien De 4 à 15 ans	Site 7 : Maffle De 4 à 15 ans
Sem 1 Du 05 au 09/07/2021	X	X	X		X	X	
Sem 2 Du 12 au 16/07/2021	X	X	X		X		
Sem 3 Du 19 au 23/07/2021	X (fermé le 21/07)	X (fermé le 21/07)	X (fermé le 21/07)	X (fermé le 21/07)			
Sem 4 Du 26 au 30/07/2021	X	X	X	X			
Sem 5 Du 02/08 au 06/08/2021	X	X	X	X			
Sem 6 Du 09 au 13/08/2021	X	X				X	X



Les infrastructures

Les plaines de vacances se déroulent dans les infrastructures scolaires de Georges Roland, de l'école communale « les pinsons » au faubourg de Bruxelles, de l'école communale « la source » au faubourg de Mons, de l'école communal le « pré vert » au faubourg de Tournai, de la salle des fêtes de Ghislenghien, de l'école communale « le tilleul » à Maffle et de l'école communale « la ruche » à Mainvault.

Horaire quotidien

- A partir de 8h :** Garderie, ouverture du bureau d'accueil.
Le responsable du site s'occupe des présences.
Un panneau explicatif reprend les différentes activités proposées tout au long de la semaine.
Les enfants jouent à la garderie en attendant le rassemblement.
(Garderie à partir de 7h30 sur les sites de Ath)
- 9h00 :** Rassemblement, explication du programme de la journée et rappel des règles
Les enfants sont répartis par groupe en fonction de leur âge et de leurs compétences.
- 9h10-12h00 :** Début des activités proposées et encadrées par l'équipe d'animateur.
- 12h00-12h30 :** Dîner
Les enfants apportent leur pique-nique.
- 12h30-13h15 :** Espace récréatif
Après le dîner, les enfants ont un temps libre encadré par les animateurs.
(Pour les sites 1 et 2 du Faubourg de Tournai et du Faubourg de Bruxelles, une sieste est proposée aux plus jeunes)
- 13h15-16h30 :** Activités proposées et encadrées par l'équipe d'animateur.
- 16h30 :** Fin des activités.
Les parents reviennent chercher leur(s) enfant(s), le/la responsable ainsi que les animateurs sont présents si les parents souhaitent avoir un retour de la journée.
(Pour les sites 1 et 2 du Faubourg de Tournai et du Faubourg de Bruxelles, les activités se terminent à 16h)
- 16h30-17h30 :** Garderie sur le site.
(Garderie jusqu'à 18h pour les sites de Ath)





Horaires spécifiques pour les enfants de 2^{1/2} à 5 ans à l'école du Pré vert et à l'école des Pinsons

Pour ces deux sites, les activités se terminent à 16h.

Les enfants de 2 ans^{1/2} à 5 ans éprouvent beaucoup de fatigue au bout de 7h30 d'activité. Ils sont habitués au rythme scolaire, la journée se terminant aux environs de 15h30. Nous proposons donc aux parents qui le souhaitent de venir rechercher leurs enfants à 16h. Afin de ne pas mettre dans l'embarras les autres parents, nous continuons à proposer une garderie jusqu'à 18h.

L'équipe des animateurs :

Les plaines « A fond la forme » sont soucieuses de respecter les normes fixées par l'ONE. Ainsi, nous prévoyons un animateur par groupe de huit enfants si l'un ou plusieurs enfants du groupe sont âgés de moins de six ans et un animateur par groupe de douze enfants âgés de plus de 6 ans.

Un animateur sur trois au moins doit être breveté, assimilé ou en deuxième année de formation en vue de l'obtention du brevet d'animateur.

A partir de 15 ans, les jeunes peuvent prétendre au titre d'« aide animateur ». Il s'agit d'une fonction bénévole en soutien à l'équipe de cadre. Les « aide animateurs » ne rentrent pas en ligne de compte dans le calcul des quotas d'encadrement, il s'agit d'un bonus. L'équipe de responsable se réserve le droit d'accepter ces candidatures en fonction du profil du candidat.

Répartition des groupes

Les enfants sont regroupés par âge. Des équipes de 2 ou 3 animateurs prennent en charge un groupe.

Excursions

Certaines semaines, une excursion sera programmée le jeudi. Pour tout renseignement complémentaire, (horaire de départ, horaire de retour, matériel à prévoir, ...) les parents peuvent s'adresser aux responsables des sites le mercredi, veille de l'excursion.

Pour éviter que les enfants ne soient pénalisés par une surpopulation les jours d'excursions, **seuls les enfants présents depuis un jour au moins aux plaines de vacances pourront participer aux excursions.**

Sauf cas particulier, la destination restera secrète jusqu'au matin même de la sortie.





Le minerval

Le paiement des activités s'effectue via virement bancaire après clôture des plaines. Chaque débiteur de frais reçoit une facture.

Le tarif est de 4 euros/jour/enfant et 8 euros/jour/enfant le jour de l'excursion.

Certains tarifs réduits sont d'application :

- Les enfants issus de familles nombreuses paieront : 3,5 euros/jour/enfant et 7 euros/jour/enfant le jour de la visite extérieure.
Pour avoir accès à ce tarif, le débiteur de frais devra faire parvenir une composition de ménage ou une copie de la carte famille nombreuse.
- Les enfants issus du CPAS, de AMOSA, de l'ASBL Mon Quartier, d'ATD quart-monde paieront : 2 euros/jour par enfant et 4 euros/jour par enfant le jour de la visite extérieure. Pour avoir accès à ce tarif, le débiteur de frais devra faire parvenir une attestation du service concerné.

Les justificatifs nécessaires à l'accès au tarif réduit devront parvenir à l'AJI au plus tard le dernier jour de plaines sans quoi le tarif plein sera appliqué.

Les inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et doivent parvenir au service pour le vendredi 18 juin au plus tard. Après cette date, le service se réserve le droit d'accepter en fonction des disponibilités (quota d'encadrants, nombre maximum d'enfant, ...)

Pour qu'une inscription soit complète, les parents doivent faire parvenir à l'AJI :

- la fiche d'inscription
- la fiche d'autorisation
- la fiche de santé

Il n'est pas obligatoire de participer à l'entièreté de la semaine, les enfants peuvent donc s'inscrire à la journée.

Il est important de communiquer tout changement au niveau de l'inscription sans quoi l'enfant sera considéré comme absent et la journée sera facturée.

Les plaines de vacances « A fond la forme » sont soumises à un Règlement d'ordre intérieur. Ce dernier est disponible sur simple demande

